ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1282-8004110

OPIQ

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

RAPPORT ANNUEL

04

Une profession en mouvement...





membres du Comité administratif



membres du Bureau



Personnel du siège social

Leader en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire, l'OPIQ est en relation étroite avec ses différents publics.

La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il surveille donc l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.



TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation 5

Administratrices et administrateurs du Bureau, personnel du siège social et membres des comités, 2003-2004 6

Rapport de la présidente 8

Rapport de la directrice générale et secrétaire 9

Rapport d'activités du Bureau 11

Rapport d'activités du comité administratif 12

Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles 13

Rapport d'activités des comités 14

Statistiques 18

États financiers 19

Montréal, le 20 juillet 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles,

Me Jacques Dupuis
Québec, juillet 2004

Montréal, le 20 juillet 2004

Me Jacques Dupuis
Ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec QC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2004

Montréal, le 20 juillet 2004

Monsieur Gaëtan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10ième étage
Québec QC G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2004



ADMINISTRATEURS DU BUREAU *ET PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL*

PRÉSIDENTE

Céline Beaulieu, inh.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région de Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-St-Laurent

Francine Lehoullier, inh.

Johanne Roy, inh.

Région de Montréal

Eric Cardin, inh.

Stéphane Delisle, inh., à partir d'octobre 2003

Johanne Fillion, inh.

Peter Vallinis, inh.

Michèle Vincent Félix, inh.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Josée Gosselin, inh.

Région de la Montérégie

Nathalie Bérard, inh.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

André Tessier, inh.

Région de l'Estrie

Francine Gagnon, inh.

Région Saguenay — Lac St-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

Michèle Tremblay, inh.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Claude Beaudoin

Marc-André Gosselin

Suzanne Maisonneuve Benoit

COMITÉ ADMINISTRATIF

Céline Beaulieu, présidente

André Tessier, 1er vice-président jusqu'en octobre 2003

Johanne Fillion, 2ième vice-présidente jusqu'en octobre 2003 et 1ière vice présidente

Nathalie Bérard, 2ième vice-présidente à partir d'octobre 2003

Peter Vallinis, trésorier

Marc-André Gosselin, administrateur nommé par l'Office des professions

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Josée Prud'Homme, Adm. A, directrice générale et secrétaire

Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale

Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Line Prévost, inh., inspecteure

Clémence Carpentier, secrétaire administrative

Béatrice Janevski, secrétaire-réceptionniste

Cathy Voyer, secrétaire à l'inspection et aux affaires professionnelles

Janine Lagüe, commis comptable

SYNDIC

Joëlle Larivière, inh., syndic responsable des dossiers d'enquêtes

Francine Poirier, inh., syndic adjointe

Denise Roy, inh., syndic correspondante

Armindo Fernandes, syndic correspondant

COMITÉ DE DISCIPLINE

Me Micheline Leclerc, présidente

Louise Bélanger, inh.

Jocelyne Bernard, inh,

Céline Deschênes, inh.

Jean-Marc Desmeules, inh.

Carole Gauvin, inh.

Maryse Labbé, inh.

Daniel Prévost, inh.

Diane Tanguay, inh.

Me Andrée Lacoursière, secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION

Pascal Bergeron, inh.

Richard Di-Lallo, inh.

Chantal Doucet, inh.

Benjamin Bonneau, représentant du public

Denise Girard, représentante du public

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Marie-Claude Genest, inh., présidente
Jacinthe Bélanger, inh., vice-présidente
Martine Gosselin, inh., B.Sc., secrétaire
Sylvie Gagnon, inh., à partir de juin 2003
Daniel Smith, inh., jusqu'à juin 2003
Rita Troïni, inh.,

Inspecteurs :

Gaby Bellerose, inh.
Évelyne Bergeron, inh.
Nancy Breton, inh.
Nadia Brienza, inh.
Brigitte Fillion, inh.
Sylvain Morneau, inh.
Martine Paquette, inh.
Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.
Line Prévost, inh. à la permanence
Yvon Proulx, inh.,
Dave Shean, inh.
Maryse Tétreault, inh.

COMITÉ DE LA FORMATION DE L'OPIQ

Johanne Fillion, inh., B.Sc. présidente
Jean-Pierre Fons, représentant du ministère de l'Éducation du Québec
Peter Ross, représentant de la Fédération des cégeps
Représentant de la Fédération des cégeps poste vacant en attente d'une nomination
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS ET DU TOURNOI DE GOLF

Martine Gosselin, inh., B.Sc., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
Yvon Proulx, inh.
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire
France St-Jean, inh.,

Collaboratrices :

Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.
Line Prévost, inh.
Clémence Carpentier, Béatrice Janevski et Cathy Voyer, secrétaires à l'OPIQ

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

PUBLICATIONS

Martine Gosselin, inh., B.Sc.,coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Collaborateurs

Roger Bellerose jr, inh.
François Boutin, inh.
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
Élaine Paré, inh.
Maryse Tétreault, inh.
Manon Ruel, inh.
Daniel Smith, inh.,
Josée Prud'Homme, Adm.A., directrice générale et secrétaire

COMMUNICATIONS

Céline Beaulieu, inh., présidente
Martine Gosselin, inh., B.Sc., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles
Josée Prud'Homme, Adm. A., directrice générale et secrétaire

Conseiller

Louis Boivin, Sphère communication

FORMATION CONTINUE

Martine Gosselin, inh., B.Sc., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles
Johanne Fillion, inh., B.Sc.

SEPT

Sept



RAPPORT DE LA **PRÉSIDENTE**



Céline Beaulieu, *inh.*
Présidente

Comme présidente de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ), il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel pour l'année 2003-2004.

Lorsque vient le temps de faire un rapport global des activités de l'année qui s'achève, il est toujours étonnant de constater l'ampleur du travail effectué par la permanence de notre organisation.

D'entrée de jeu, je tiens à les remercier pour leur implication empreinte de professionnalisme ainsi que toute l'ardeur déployée à effectuer les tâches dévolues à un ordre professionnel afin que ce dernier remplisse ce principal mandat de protection du public.

Le dossier prioritaire fut certes l'adoption de notre *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Ce dernier a été sanctionné au printemps 2004, pour finalement entrer en vigueur au premier avril de cette même année.

L'élaboration de ce règlement a cheminé à travers plusieurs années, soit depuis la tenue des États généraux de la profession en 1998 où était clairement ressorti à la demande des membres, que « *la formation continue doit être obligatoire pour tous les inhalothérapeutes pour l'obtention du permis de pratique.* » Certes, ce dossier a canalisé beaucoup d'énergie afin que la majorité des membres puisse se l'approprier et le comprendre dans toute sa philosophie. Déjà, nous percevons à travers tous les établissements une dynamique intéressante ; des formations par les pairs prennent de l'ampleur et des demandes de session de formation spécifique à la pratique de la profession sont initiées localement ou régionalement.

L'OPIQ continue d'offrir un programme annuel de formations diverses touchant tous les secteurs d'activité. Nous tentons également de mettre en place d'autres opportunités telles : la production de vidéocassettes de certaines formations données dans le cadre de ce même programme annuel ainsi que la possibilité de répondre à un questionnaire relié à la publication d'un article scientifique dans la revue *l'inhalo*.

Les administrateurs de l'OPIQ ont également adopté un plan stratégique 2004-2007. Si l'on se réfère à nouveau au rapport des États généraux, de tous les mandats alors émis, un seul n'a pas encore trouvé la voie dictée, celui du rehaussement de la formation de base. Ce dossier constituera donc l'un des axes prioritaires du plan stratégique nouvellement adopté.

Personne ne peut nier que la formation en inhalothérapie ait un besoin urgent d'être actualisée aux nouvelles réalités de la pratique professionnelle. L'adoption du nouveau profil national des compétences ajoute à l'urgence de la situation ainsi que tous les impacts éventuels de l'application de la loi 90. Les inhalothérapeutes doivent assumer pleinement les fonctions qui leur sont dévolues et l'Ordre doit s'assurer que la formation initiale réponde à ces nouveaux besoins qui font appel davantage à l'inhalothérapeute clinicien.

Le forum sur l'avenir de l'enseignement collégial permettra à l'Ordre de sensibiliser les décideurs des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux de l'importance de rehausser la formation de base des inhalothérapeutes. Certes, ce n'est certainement pas lors de ce forum que l'on trouvera la solution, mais ce sera à tout le moins un début dans le cheminement de ce dossier. Étant donné la connexité des tâches, du contact privilégié des inhalothérapeutes avec leurs clientèles desservies, des responsabilités qui leur incombent, est-ce que la formule DEC-BAC sera retenue comme à l'instar du programme en soins infirmiers ? Nul ne peut l'affirmer pour l'instant, mais chose certaine, il faut remédier rapidement à cette situation.

Je voudrais, en terminant, adresser toute ma reconnaissance à l'équipe formidable que compose le Bureau, les divers comités et la permanence de l'Ordre sous la direction générale extraordinaire de madame Josée Prud'Homme.

Céline Beaulieu, inh.
Présidente



Josée Prud'Homme, *Adm.A.*
Directrice générale
et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DE LA ***DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE***

C'est avec fierté que je présente le bilan des activités de l'année financière 2003-2004. Depuis les dernières années, les activités et les demandes ne cessent de foisonner de toute part, d'où la nécessité de recentrer nos actions. C'est pourquoi, le Bureau de l'Ordre en collaboration avec la direction générale, a cru nécessaire d'élaborer une planification stratégique triennale 2004-2007. Nous avons d'ailleurs actualisé l'énoncé de la mission de l'Ordre. Cette planification guidera nos actions pour les trois années à venir. Pour le moment, je ferai état des principaux dossiers traités au cours du présent exercice.

La formation au cœur de nos préoccupations !
Comme en a fait état la présidente de l'Ordre, le dossier de la formation continue et de base a retenu particulièrement notre attention.

Ainsi, un Règlement de la formation continue obligatoire des membres de l'OPIQ a vu le jour le 1er avril 2004. Certes un règlement de cette nature comporte des obligations pour nos membres mais également pour l'organisation. Le défi est grand car nous devons assurer la mise en œuvre harmonieuse de ce règlement ainsi que le suivi des dossiers des inhalothérapeutes.

Pour faciliter la compréhension et l'application des dispositions de ce règlement, différentes actions ont été prises tandis que d'autres verront le jour au cours de l'année 2004. Nous avons élaboré un guide explicatif à l'intention de tous les inhalothérapeutes et nous avons rendu accessibles certaines formations du programme 2004 2005 dans deux nouvelles régions soit l'Estrie et le Saguenay-Lac St-Jean. Certaines formations seront disponibles sur vidéocassettes et nous prévoyions développer le dossier en ligne via notre site Internet afin que les inhalothérapeutes puissent compléter leur dossier de formation continue.

D'autre part, nous poursuivons activement les travaux entourant le rehaussement de la formation initiale des inhalothérapeutes. Bien qu'il semble se dégager un consensus au sein du monde du collégial, beaucoup de travail de persuasion reste à faire notamment auprès des décideurs gouvernementaux. Nous nous sommes engagés à faire cheminer ce dossier au cours du prochain exercice.

Nos relations avec nos homologues canadiens :
un continuum vers l'amélioration de la pratique professionnelle
Nous avons intensifié nos discussions avec nos homologues canadiens au cours des derniers mois. Le profil national des compétences à l'entrée dans la pratique devrait normalement être en application d'ici trois ans. Ce profil a été élaboré suite à une vaste consultation auprès des professionnels à travers le Canada ; il représente un pas de plus vers l'amélioration de la pratique des inhalothérapeutes, laquelle a passablement évolué au cours de la dernière décennie.

Afin de bénéficier de l'entente de mobilité de la main d'œuvre, les inhalothérapeutes du Québec doivent avoir été formés dans une maison d'enseignement accrédité par un organisme reconnu, lequel devra accorder un agrément sur la base de la conformité au profil national. Ainsi, l'Alliance nationale rencontrera toutes les maisons d'enseignement du Canada afin d'échanger avec eux sur les modalités d'application de ce nouveau profil. L'impact de ce dernier sur le programme québécois est minime compte tenu des revendications que l'Ordre a manifestées à l'égard du rehaussement de la formation actuelle. Ce profil ne fait que confirmer l'urgence d'aller de l'avant dans ce dossier. Comme je l'ai mentionné précédemment, le rehaussement de la formation initiale sera au cœur de nos actions pour les trois prochaines années.

Comme vous pouvez le constater, ce dossier occupe beaucoup de notre temps et nous sommes confiants des répercussions positives pour l'ensemble de la profession.

L'implantation du projet de loi 90 :
Une vigie de tous les jours
La venue de tout changement législatif entraîne une période d'effervescence et d'ajustement de toutes sortes. Ainsi, afin de faire connaître les principales modifications qui touchent les inhalothérapeutes, l'Ordre a publié un dépliant d'information intitulé *De nouveaux horizons*, lequel a été distribué auprès des inhalothérapeutes et des gestionnaires du Réseau de la santé et des services sociaux. Nul doute que ces modifications suscitent beaucoup de questionnements quant à la portée des activités réservées. À cette fin, nous avons produit un *Guide d'application des inhalothérapeutes de la loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*. Il est possible de consulter cette publication sur le site de l'Ordre sous la section l'*Ordre en Bref, onglet Lois et Règlement*, à l'adresse suivante *www.opiq.qc.ca*.

Par ailleurs, nous sommes toujours en attente de l'entrée en vigueur de deux projets de règlements autorisant certaines personnes à poser certaines activités réservées aux inhalothérapeutes sous certaines conditions. Le dossier des technologues en électrophysiologie médicale fait également l'objet de discussions et nous suivons avec beaucoup d'attention son évolution.

Des discussions ont toujours cours quant à la possibilité que les inhalothérapeutes soient autorisés à effectuer des ponctions artérielles, activités qu'ils posaient déjà avant l'adoption du projet de loi 90. Dans l'intervalle, nous avons demandé à nos membres de cesser d'exercer cette activité en attendant l'aboutissement de nos négociations avec le Collège des Médecins.

Afin de maintenir nos liens avec les responsables de Service en inhalothérapie, nous avons tenu des journées d'étude sur les impacts du projet de loi 90 sur l'organisation du travail. Nous constatons que beaucoup d'établissements se sont dotés de comité dédié à l'implantation de ce projet de loi 90 et que les inhalothérapeutes s'y impliquent activement. Nous sommes particulièrement fiers de cette implication et nous encourageons les inhalothérapeutes à prendre part aux discussions et aux changements.

De plus, comme par le passé, je suis impliquée dans l'organisation d'un colloque sur l'interdisciplinarité lequel aura comme objectif d'évaluer l'impact du projet de loi 90 sur la qualité des services professionnels mais également sur le travail interdisciplinaire. C'est donc sous le thème *Le projet de loi 90...avons-nous atteint la cible*, que je vous convie au Mont Tremblant les 8 et 9 avril 2005.

Enfin le retour de la *Semaine de l'inhalothérapeute* !

Tel que promis l'an passé, la semaine de l'inhalothérapeute a vue le jour. Elle a été rendue possible grâce à la collaboration des deux principaux syndicats soit l'APIQ et le SQEES local 298. Nous tenons d'ailleurs à les remercier chaleureusement.

C'est donc sous le thème *Une profession, plusieurs dimensions* ! que cette semaine s'est déroulée du 26 octobre au 1er novembre 2003. Les inhalothérapeutes des établissements à travers le Québec ont été invités à démontrer au grand public et à leurs collègues du réseau à quel point la santé cardiorespiratoire est au centre de leurs préoccupations. Un concours a d'ailleurs été lancé à travers la province et se sont les inhalothérapeutes du Centre hospitalier de Val d'Or qui ont remporté la mention d'honneur. Je tiens, en mon nom personnel et au nom du Bureau, à les féliciter pour l'excellence de leur projet afin de faire connaître la profession.

Cet événement n'aurait pas été possible sans le travail exceptionnel de l'équipe chargée de l'organisation de cette semaine. Je remercie donc mesdames Johanne Gravel, Danièle Demers et Martine Gosselin. Nous sommes fiers de la participation des inhalothérapeutes du Québec, c'est donc un rendez-vous annuel à ne pas manquer !

Pour connaître l'ensemble de nos activités de communication je vous invite à prendre connaissance du rapport de la coordonnatrice, madame Martine Gosselin.

La gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; indispensable à notre mission

Cette année, nous n'avons embauché aucune nouvelle ressource humaine malgré certaines difficultés à rencontrer nos objectifs en inspection professionnelle. En effet, bien que l'embauche d'un inspecteur à raison de trois jours semaine, ait permis une certaine augmentation du nombre de visites d'inspection professionnelle, nous demeurons bien au deçà de l'objectif de 50 établissements par année. Par contre, nous espérons que le développement d'une application informatique pour les rapports de visites facilitera et accélèrera la production de ces rapports, permettant ainsi de libérer la coordonnatrice et l'inspecteur.

Dans le même ordre d'idées, l'augmentation sans cesse croissante du nombre de plaintes ne fait que confirmer que la décision prise d'embaucher un syndic sur une base permanente, permet un meilleur traitement des plaintes et un meilleur suivi de ces dossiers. Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que nous procéderons l'an prochain, à un réaménagement des tâches et des fonctions afin d'optimiser le fonctionnement de l'OPIQ.

Par ailleurs, au plan du développement informatique, il est dorénavant possible pour les membres qui le souhaitent, de recevoir la correspondance de l'OPIQ par le biais de leur adresse électronique. À ce jour, plus de 1000 membres ont manifesté leur intérêt à utiliser cette méthode plus rapide et économique. Nous avons également au cours de l'année, développé un accès à usage exclusif de nos membres au site Internet de l'Ordre, d'autres améliorations à ce chapitre seront apportées l'an prochain.

D'autre part, il me fait plaisir de vous présenter les résultats financiers pour l'exercice 2003-2004. Grâce aux efforts de tous et chacun au sein de l'organisation, nous avons réussi à dégager un surplus budgétaire de 44 000 $. Je vous invite d'ailleurs à consulter les états financiers vérifiés qui figurent dans le présent rapport pour apprécier les résultats.

Une équipe dynamique et engagée

La réalisation de l'ensemble des activités présentées bien succinctement dans ce rapport, n'aurait pas été possible sans le travail et le support extraordinaire de toute l'équipe qui jour après jour fait preuve de disponibilité et de créativité. La majorité d'entre eux travaille à l'Ordre depuis plus de 7 ans et je tiens à les remercier pour leur engagement et leur dévouement.

La rédaction d'un rapport annuel nous permet de prendre conscience de tout le travail accompli et du support nécessaire pour y arriver. Ainsi, je tiens à souligner l'implication des membres du Bureau à l'atteinte de notre mission et les remercie de leur soutien à mon égard. Je remercie également tous les inhalothérapeutes qui se sont impliqués au sein des différents comités de l'OPIQ et dans différents milieux.

Je ne pourrais conclure ce rapport sans faire une mention toute spéciale à l'égard de madame Céline Beaulieu qui a été réélue à la présidence pour un mandat de 4 ans. Son énergie et son éternel optimisme sont sources de motivation pour moi et toute l'équipe.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
Josée Prud'Homme, Adam. A

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières, une réunion extraordinaire et deux conférences téléphoniques.

Les administrateurs ont notamment :

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- procédé à l'étude de la situation eu égard aux activités reliées à la ponction artérielle et discuté avec les associations médicales ;
- entériné le profil national des compétences à l'entrée dans la pratique des inhalothérapeutes ;
- décidé de produire un dépliant d'information sur la profession et un guide d'application du projet de loi 90 ;
- décidé de produire un guide d'application du Règlement sur l'externat ;
- décidé de produire un guide explicatif du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPIQ ;

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- procédé à la réinscription au Tableau, imposé des stages de perfectionnement et limité l'exercice de certains membres en processus de réinscription ;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement ;
- adopté le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'année 2003-2004 ;
- imposé un stage de perfectionnement et limité un permis d'un membre sous enquête particulière des compétences ;
- accordé deux équivalences partielles et imposé des cours et des stages cliniques ainsi qu'un examen ;
- prévu la tenue du congrès 2005 à l'hôtel Le Loews à Québec les 4 et 5 novembre 2005 ;
- décidé de ne pas renouveler l'adhésion à l'organisme Soféduc ;
- adopté les politiques administratives révisées de l'OPIQ ;
- adopté le rapport annuel 2002-2003 ;
- ordonné, en vertu de l'article 48 du Code des professions, un examen médical à un membre ;

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- adopté les prévisions budgétaires 2003-2004 et la révision des prévisions ;
- décidé d'abolir le fonds professionnel et de créer un poste budgétaire dédié au développement de la profession à même le fonds d'administration générale ;
- reconduit le programme incitatif pour les 35 nouveaux inscrits aux deux certificats universitaires existants en inhalothérapie et anesthésie soit un remboursement des frais de cours après réussite dudit cours ;
- fixé les honoraires des maîtres de stages à 15 $ par jour ;
- fixé les frais reliés à l'étude des demandes d'équivalence à 300 $ et les frais de l'examen afférents à 500 $;

ÉLECTIONS

- entériné le relevé du scrutin du 23 mai 2003 pour l'élection de trois administrateurs ;
- élu par acclamation, madame Céline Beaulieu, présidente de l'Ordre pour un mandat de 4 ans ;
- procédé à l'élection des membres du comité administratif ;

RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- adopté le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des externes en inhalothérapie, dans sa version française et anglaise ;
- adopté le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes dans sa version française et anglaise ;
- adopté le Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec ;

NOMINATIONS

- procédé à la nomination de :
 - mesdames Céline Beaulieu, présidente et Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire, respectivement déléguée et substitut au Conseil Interprofessionnel du Québec ;
 - maîtres de stages ;
 - d'experts pour certains dossiers du syndic ;
 - madame Colette Vadeboncoeur, inh., récipiendaire du Prix Mérite du CIQ ;
 - mesdames Céline Deschêne, Louise Bélanger et Jocelyne Bernard, inh, membres du comité de discipline pour un mandat de trois ans ;

INSCRIPTIONS ET RADIATIONS AU TABLEAU

- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés du programme « Techniques d'inhalothérapie » ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ ;
- radié du Tableau des membres de l'Ordre les membres qui n'ont pas renouvelé leur inscription soit pour non-paiement de la cotisation, abandon de l'exercice ou retraite ;
- procédé à la réinscription de membres qui avaient été radiés pour non-paiement de la cotisation.



RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu quatre réunions et quatre conférences téléphoniques.

Le comité administratif doit s'acquitter des tâches et des responsabilités prévues au Code des professions et notamment il a :

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- élaboré un document de réflexion pour l'exercice de planification stratégique triennale 2004-2007 ;
- étudié le plan d'action découlant de la planification stratégique triennale ;
- procédé à la réinscription au Tableau et imposé des stages de perfectionnement ;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement ;
- reconnu une équivalence partielle et imposé des cours et des stages à un candidat étranger ;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- fixé la date de l'assemblée générale annuelle des membres de l'OPIQ au 4 octobre 2003 à 15h 45 au Manoir Richelieu de la Malbaie ;

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- étudié les rapports financiers périodiques ;
- étudié les prévisions budgétaires 2004-2005 et en a recommandé l'adoption au Bureau ;

NOMINATIONS

Le comité administratif a procédé à la nomination de:

- mesdames Nancy Breton, Nadia Brienza, Brigitte Fillion, Martine Paquette, inh, ainsi que messieurs Sylvain Morneau et Dave Sheenan, inh., inspecteurs au sein de l'équipe d'inspection professionnelle ;
- madame Sylvie Gagnon, inh., membre du comité d'inspection professionnelle ;
- maîtres de stages ;



Martine Gosselin, *inh. B.Sc., Coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles*

RAPPORT DE LA

COORDONNATRICE À L'INSPECTION ET AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles a pour fonction de coordonner, de façon adéquate, l'ensemble des activités liées à l'inspection professionnelle des membres ; à la réinscription au Tableau ; aux publications de l'Ordre et aux communications ainsi qu'à la formation continue. Elle assure également le lien entre certains des comités cités et les administrateurs du Bureau. C'est avec un plaisir renouvelé que pour une troisième année, je vous invite à lire les réalisations de ces divers comités pour l'exercice financier 2003-2004.

L'année en cours a été marquée de changements au sein des activités du comité d'inspection professionnelle :

- quatre nouveaux inspecteurs se sont joints à notre équipe de bénévoles ;
- nous avons poursuivi l'informatisation des rapports de visite ;
- nous avons débuté la mise à jour de nos diverses procédures.

Malgré cet ajout de ressources, la pénurie d'inhalothérapeutes fait en sorte que les objectifs du comité d'inspection professionnelle n'ont pu être atteints tels que prévus.

Comme toujours, la parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* a été maintenue. De plus, l'Ordre a retenu de nouveau les services de la firme de graphisme *Quand le chat est parti* pour le prochain exercice, le nouveau concept graphique de la revue ayant fait ses preuves.

Toujours conçu selon les suggestions des participants, le *Programme de formation continue 2003-2004* a connu une augmentation marquée du nombre d'inscriptions comparativement aux années précédentes. Le programme a su répondre aux besoins des inhalothérapeutes en dispensant des activités de formation continue de qualité renforçant le rôle de clinicien de l'inhalothérapeute.

Du nouveau cette année en ce qui concerne les activités de communication, l'OPIQ, en partenariat avec l'APIQ et le SQEES, lançait la *Semaine de l'inhalothérapeute*. La Mention d'honneur liée à cet événement a été remportée par le Centre Hospitalier de Val d'Or et c'est avec plaisir que nous soulignons leurs contributions ainsi que celles de tous les participants.

Nous avons aussi activement participé à divers événements. Pour plus d'information, je vous invite à lire la section concernant les communications.

En ce qui concerne les réinscriptions au Tableau des membres, à la lecture de ce rapport annuel, vous serez à même de constater que nous avons accueilli parmi nos rangs, plusieurs anciens membres désirant effectuer un retour à la profession.

Je profite de l'occasion pour remercier la directrice générale pour la confiance et l'autonomie qu'elle m'accorde. Je remercie également les administrateurs du Bureau ainsi que tous les collaborateurs qui m'ont assistée dans mes fonctions auprès des divers comités. Je tiens particulièrement à remercier les membres du comité d'inspection professionnelle, Mme Line Prévost, inspecteure permanente et les inspecteurs bénévoles qui ont travaillé sans compter les heures.

Martine Gosselin, inh. B.Sc.,
Coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles,

FORMATION CONTINUE

Tel que mentionné précédemment, la formation continue a connu une augmentation marquée du nombre d'inscriptions comparativement à l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de plus du double des inscriptions à diverses formations, passant ainsi de 591 participants pour l'exercice 2003 à 1309 participants pour l'exercice 2004. Pour la première fois cette année, nous avons offert une formation portant sur l'insertion de cathéters intraveineux et artériels. Cette formation a été fort appréciée des inhalothérapeutes.

Par ailleurs, nous désirons remercier tous les partenaires du *Programme de formation continue 2003-2004*. Il s'agit des compagnies AstraZeneca, Brathwaites Olivier médical inc., Médigaz, Roxon Burdick, Tyco Médical et ainsi que les deux associations syndicales, l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) et le Syndicat québécois des employés et employées de services (SQEES), section 298 FTQ.

Par ailleurs, l'OPIQ a rendu disponible aux inhalothérapeutes en régions qui en on fait la demande, certaines formations offertes au sein du programme notamment celles portant sur la radiographie pulmonaire et l'insertion de cathéter intraveineux.

La coordonnatrice et Mme Johanne Fillion ont tenu six rencontres au cours de cet exercice afin d'élaborer le *Programme de formation continue* pour l'année 2004-2005. Le comité, toujours soucieux d'offrir des activités de formations actuelles répondant à des besoins bien identifiés, innove en offrant une formation sur la tenue de dossiers. Nous avons élaboré le *Programme de formation continue 2004-2005* à partir des suggestions émises par les inhalothérapeutes participants aux diverses activités de formations offertes par l'OPIQ. Le comité de la formation espère que ce programme connaîtra de nouveau un franc succès.

Nous désirons remercier tous les formateurs qui, grâce à leur implication, permettent aux inhalothérapeutes de maintenir et de développer leurs connaissances. Nous remercions également tous nos partenaires de longue date qui participent de nouveau au programme de formation continue 2004-2005. Il s'agit de la compagnie AstraZeneca, ainsi que du Syndicat québécois des employés et employées de service (SQEES) section local 298 FTQ. Enfin, les membres du comité tiennent aussi à remercier les inhalothérapeutes qui, année après année, participent aux diverses activités de formation de l'OPIQ. La reconnaissance des inhalothérapeutes passe par les compétences et la formation est la pierre angulaire de l'autonomie professionnelle et du travail en équipe interdisciplinaire.

AUTRES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU COMITÉ

- Participation au forum de la formation continue du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Recherche de commandites pour le programme de formation continue 2004-2005.
- Organisation de formations en région.

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Conformément au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation.

Au cours de cet exercice, neuf dossiers de réinscriptions à titre de membres actifs au Tableau de l'Ordre, ont été traités dont sept nouveaux. Les candidats sont évalués selon la procédure établie et le cas échéant, des recommandations de stages et/ou de cours de perfectionnement sont soumises au Bureau.

Ainsi, après évaluations, tous les candidats ont dû effectuer des stages de perfectionnement ou d'appoint et deux candidats ont dû suivre des cours au Collège de Rosemont.

De ces sept nouveaux dossiers, trois candidats ont complété leurs stages. Les autres dossiers sont toujours actifs à ce jour. En ce qui concerne le suivi des dossiers des années antérieures, deux candidats ont choisi d'abandonner les procédures en cours de route.

Le suivi de tous les dossiers ainsi que des stages de perfectionnement et d'appoint, a été assuré par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Publications

l'inhalo

Beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés à faire de la revue l'*inhalo* un outil de référence et de communication dynamique reflétant ainsi le profil de notre profession.

La firme *Communications Publi-Services inc.*, pour une septième année, a été responsable de la recherche publicitaire. Pour cet exercice, le montant des ventes publicitaires a d'ailleurs été maintenu grâce à la participation de tous nos partenaires et aux changements majeurs du *design* apportés à la grille graphique. Ceux-ci nous ont permis d'augmenter l'intérêt de nos annonceurs pour notre publication. La firme *Quand le chat est parti*...reprendra donc pour une deuxième année, la direction artistique et la coordination de l'inhalo.

En terminant, la coordonnatrice en profite pour remercier toute l'équipe de leur précieuse collaboration et pour souligner l'excellent travail de tous ceux qui se sont impliqué cette année.

Communications

Pour assurer sa visibilité, l'OPIQ a participé à plusieurs événements ou a été représenté au sein de divers organismes.

La coordonnatrice est membre du comité des directeurs du forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Outre, les tâches régulières, la coordonnatrice participe, en collaboration avec des représentants d'autres ordres professionnels, à la planification et à l'organisation de formations diverses ainsi qu'à la planification de la journée du Forum de l'inspection du CIQ.

Par le biais du ministère de la Santé et des Services sociaux, il nous est possible de participer annuellement au Salon Éducation Formation Carrière. Tout comme pour les années précédentes, ce salon fut un franc succès. La nouveauté de cette année est qu'il nous a été également possible d'être présents au Salon tenu à Québec. La coordonnatrice désire remercier le Centre hospitalier de Verdun, le Cégep de Ste-Foy ainsi que la compagnie VitalAire Santé pour le prêt d'équipements. Elle désire aussi remercier les inhalothérapeutes qui bénévolement, ont contribué au succès de ces salons. L'Ordre sera de nouveau présent lors des éditions 2005 qui se tiendront à Montréal et à Québec.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE.

Afin d'assumer sa responsabilité en matière de protection du public, le comité d'inspection professionnelle doit procéder à la surveillance générale de l'exercice de la profession des membres de l'Ordre. Pour ce faire, un programme annuel est adopté par le Bureau. Ce programme prévoit notamment, la visite d'un nombre défini d'établissements où œuvrent des inhalothérapeutes dans les différentes régions du Québec.

Par l'intermédiaire de ses enquêteurs, le comité évalue la pratique et identifie, le cas échéant, les lacunes de l'exercice professionnel. De plus, il a le pouvoir et le devoir de formuler les recommandations nécessaires, d'une part, pour corriger les lacunes identifiées et, d'autre part, pour maintenir et améliorer la qualité des soins et services offerts à la population.

Réunions du comité

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu, dans le cadre du suivi de son programme de surveillance de l'exercice et d'amélioration de l'exercice, 11 réunions régulières et 1 conférence téléphonique.

Par ailleurs cette année, 21 des 26 établissements inscrits au calendrier ont fait l'objet de visites de surveillance générale de l'exercice. L'écart étant attribuable à la pénurie d'inhalothérapeutes. En effet, la pénurie qui sévit, a un impact sur notre capacité à obtenir des libérations des inhalothérapeutes agissant à titre d'inspecteurs pour le CIP et ce, malgré l'augmentation du nombre d'inspecteurs bénévoles

Le comité d'inspection professionnel a aussi poursuivi la révision des procédures d'inspection ainsi que de la documentation s'y rattachant.

Surveillance de l'exercice

Nombre d'établissements visités :	21

Secteurs d'activité des établissements visités

- Soins cardiorespiratoires généraux :	10
- Soins critiques :	7
- Assistance anesthésique :	6
- Épreuves diagnostiques :	7
- Polysomnographie :	1
- Soins à domicile public et privé :	13
- Néonatalogie	1

Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements :	260
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétrospections :	189
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés :	126

Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle

Au cours de cet exercice, le comité d'inspection professionnelle a été saisi de trois demandes d'enquête sur la compétence professionnelle d'inhalothérapeutes. Dans un premier cas, après enquête, l'inhalothérapeute s'est vu limiter son droit d'exercer dans le secteur de la plainte et a dû compléter des stages de perfectionnement, le dossier de ce membre est toutefois encore actif. Après enquête, le deuxième dossier n'a mené à aucune recommandation de la part du CIP. Le dernier dossier est toujours en cours.

Autres activités du comité

- Recrutement et formation de quatre nouveaux inspecteurs ;
- Planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2004-2005 ;
- Rapport des activités du comité au Bureau ;
- Planification et tenue des journées de l'inspection professionnelle ;
- Développement et mise en place du rapport de visite informatisé ;
- Collaboration avec les autres responsables de comités de l'Ordre ;
- Correspondance auprès de membres : service de références et d'information sur les divers aspects de la profession ;
- Participation à plusieurs formations concernant divers aspects de l'inspection professionnelle ;
- Révision des outils d'évaluation de l'inspection particulière ;
- Développement d'une définition de la compétence professionnelle propre au CIP.

RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS

Le 31ième congrès de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec qui a eu lieu au Manoir Richelieu à la Malbaie, les 3 et 4 octobre 2003, a connu un succès sans précédent avec plus de 450 participants. Avec comme thème *De la prévention au suivi thérapeutique : où en sommes-nous?*, le rôle de plus en plus important de l'inhalothérapeute clinicien était à l'avant plan de cet événement annuel.

Nous désirons remercier sincèrement nos partenaires pour leur importante participation, leur support et leur fidélité. Année après année, leur présence est essentielle et fait en sorte que ce lieu d'échange soit un succès.

Il ne faut pas oublier l'intérêt que portent nos conférenciers à la profession et l'excellence de leurs diverses présentations. Ils ont su cette année encore, susciter votre intérêt.

Le Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour cette année, a été attribué à Madame Colette Vadeboncoeur pour sa participation au développement de la profession. Nous la félicitons et l'encourageons à poursuivre ses efforts et ses actions.



Joëlle Larivière, *inh.*
Syndic

RAPPORT DU SYNDIC

Pour l'année financière 2003-2004, dix dossiers ont été traités au Bureau du syndic.

Après enquête, huit dossiers n'ont pas donné lieu à un dépôt d'une plainte devant le comité de discipline.

Un dossier a été transféré au comité d'inspection professionnelle et à ce jour, un dossier est toujours sous enquête. Au moment de la publication du présent rapport, quatre nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une dénonciation au Bureau du syndic.

Informations-préventions :
Demandes de vérification (10).

Le syndic a collaboré à différents dossiers administratifs ou politiques au cours de l'année 2003-2004, soit :

- Étude du document de consultation « La santé en actions » 2003-2006 ;
- Participation à l'élaboration du Guide d'application des inhalothérapeutes de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé ;
- Élaboration des Politiques et procédures du Bureau du syndic ;
- Formation du syndic-adjoint et des syndics correspondants ; procédures d'enquête et entrevues et tenue de dossiers.

Je remercie mes précieux collaborateurs et collaboratrices qui ont encore une fois permis à l'équipe du Bureau du syndic de bien remplir notre mission d'assurer la protection du public.

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par Me Micheline Leclerc, le comité de discipline fut saisi d'une (1) plainte déposée par la syndic de l'Ordre au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

L'inhalothérapeute visée a plaidé coupable à l'infraction qui lui était reprochée soit :

- d'avoir, malgré une limitation imposée par le Bureau de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, quant à son droit d'exercice dans le secteur des épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque, quand-même exercé sa profession dans ledit domaine en question soit en effectuent des électrocardiogrammes à l'effort et au repos, posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession.

L'intimée s'est vue imposer une radiation temporaire de trois (3) mois et une amende de 2000,00$.

Au 31 mars 2004, aucun dossier disciplinaire n'était actif.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES

Les membres du comité de la formation ont pu se réunir qu'à une seule occasion au cours du présent exercice. En effet, la démission d'une des représentantes de la Fédération des cégeps et la retraite de monsieur Jean-Pierre Fons, représentant du ministère de l'Éducation et les délais de nomination de leurs remplaçants ont fait en sorte que le comité ne puisse se réunir tel que prévu au règlement. Le comité a toutefois poursuivi ses discussions et sa réflexion sur le rehaussement de la formation de base des inhalothérapeutes. Il a également été interpellé par le dossier du profil national des compétences à l'entrée dans la pratique lequel aura certainement un impact sur le programme de formation du Québec et du reste du Canada. Le comité devra donc, dans les prochains mois, produire un avis à cet effet au Bureau de l'Ordre.

En terminant, je remercie tous les membres du comité pour leur implication à l'amélioration de la formation des inhalothérapeutes

Johanne Fillion, inh., B.Sc.
Présidente du comité de la formation

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes de l'OPIQ a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Au cours de l'année financière 2003-2004, le comité de révision des plaintes a reçu une (1) demande de révision d'une décision de la syndic de ne pas déposer de plainte devant le comité de discipline. Le comité s'est réuni à cette occasion et a conclu qu'il fallait maintenir la décision de la syndic et qu'il n'y avait donc pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.



Andrée Lacoursière, *avocate*
Adjointe à la direction générale, secrétaire du comité de discipline et de révision des plaintes

STATISTIQUES **ANNUELLES**

Membres inscrits au Tableau :

Membres actifs :	2640
Membres non-actifs :	205
Total :	**2845**

Répartition des membres selon le sexe :

Féminin :	2359
Masculin :	486

Permis délivrés :

Renouvellement :	2644
Nouveaux permis :	138
Réadmissions :	63
Temporaire :	0
Total :	**2845**

Montant de la cotisation annuelle exigible avant le 31 mars 2004 :

Membres actifs :	290,00 $
Membres non-actifs :	140,00 $
Membres hors-Québec :	217,50 $

Radiations du Tableau au cours de l'année 2003-2004 :

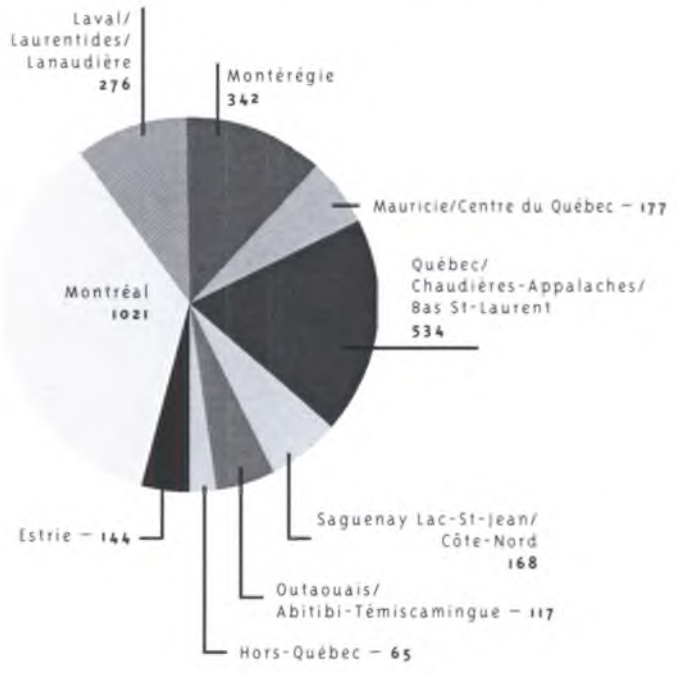
Abandons :	6
Décédés :	3
Disciplinaire :	0
Non-paiements :	24
Retraités :	8

Répartition des champs de pratique :

Assistance à la ventilation :	551
Assistance anesthésique :	956
Cardiologie et hémodynamie :	91
Centre d'enseignement sur l'asthme :	112
Clinique anti-douleur :	13
Enseignement en premiers soins (RCR):	1
Laboratoire physiologie respiratoire :	262
Polysomnographie :	85
Recherche :	43
Rééducation respiratoire :	118
Soins à domicile (épreuves diagnostiques) :	38
Soins à domicile (soins généraux) :	313
Soins à domicile (VAP) :	47
Soins cardiorespiratoires généraux :	1997
Autre :	74

N.B. : Un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION





États financiers

Résultats **21**

Évolution des soldes des fonds **22**

Bilan **23**

Flux de trésorie **24**

Notes complémentaires **25**

Renseignements complémentaires **29**

Annexe A
Fonds d'administration générale
Congrès, Bureau de direction et services administratifs **30**

Annexe B
Fonds d'administration générale
Frais généraux non répartis

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lavallée Hébert

Comptables agréés, S.E.N.C.

St-Eustache,

Le 6 mai 2004.

LAVALLÉE HÉBERT
COMPTABLES AGRÉÉS
S.E.N.C.
EDMOND LAVALLÉE, C.A.
DANIEL HÉBERT, C.A.
MANON BINETTE, C.A.

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
Téléphone: (450) 491-1311 • Télécopieur : (450) 491-6521

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2004

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS PROFESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSABILITÉ	TOTAL 2004	TOTAL 2003
PRODUITS					
Cotisations et assurances	843 319 $	- $	- $	843 319 $	810 786 $
Administration et autres	55 781	-	-	55 781	53 177
Congrès	135 294	-	-	135 294	113 950
Formation continue	39 354	-	-	39 354	37 215
Droits d'examens	252	-	-	252	652
Publicité - L'Inhalo	81 203	-	-	81 203	52 545
Tournoi de golf annuel	9 129	-	-	9 129	8 514
Revenus de placements	8 949	975	7 619	17 543	16 529
Ristournes	-	-	13 148	13 148	18 211
Gains (pertes) sur cession de placements	420	1 404	-	1 824	(22 201)
	1 173 701	2 379	20 767	1 196 847	1 089 378
CHARGES					
Comités					
Inspection professionnelle	74 126	-	-	74 126	53 373
Syndic	59 617	-	-	59 617	55 457
Discipline et autres	1 536	-	-	1 536	4 990
Formation continue	27 647	-	-	27 647	37 818
Congrès (annexe A)	145 574	-	-	145 574	107 959
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	410 095	-	-	410 095	393 160
Revue - L'Inhalo	76 501	-	-	76 501	73 211
Frais généraux non répartis (annexe B)	300 955	-	-	300 955	289 295
Développement	-	35 978	-	35 978	38 502
	1 096 051	35 978	-	1 132 029	1 053 765
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	77 650 $	(33 599) $	20 767 $	64 818 $	35 613 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2004

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS PRO-FESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE-RESPONSA-BILITÉ	TOTAL 2004	TOTAL 2003
	INVESTIS EN IMMOBI-LISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTA-TIONS				
SOLDES AU DÉBUT	**61 988 $**	**114 226 $**	**105 020 $**	**146 762 $**	**427 996 $**	392 383 $
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(36 680)**	**114 330**	**(33 599)**	**20 767**	**64 818**	35 613
ACQUISITIONS D'IMMO-BILISATIONS	**51 791**	**(51 791)**	**-**	**-**	**-**	-
VIREMENTS INTERFONDS	**-**	**(40 000)**	**40 000**	**-**	**-**	-
SOLDES À LA FIN	**77 099**	**136 765 $**	**111 421 $**	**167 529 $**	**492 814 $**	427 996 $

BILAN

31 mars 2004

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS PROFESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE-RESPONSABILITÉ	TOTAL 2004	TOTAL 2003
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	**97 847 $**	**- $**	**- $**	**97 847 $**	31 447 $
Placements temporaires (note 3)	**61 104**	**-**	**-**	**61 104**	40 122
Débiteurs (note 4)	**42 394**	**-**	**-**	**42 394**	40 154
Avances au Fonds professionnel (note 5)	**-**	**12 135**	**-**	**-**	-
Frais payés d'avance	**16 378**	**-**	**-**	**16 378**	13 176
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	**-**	**-**	**-**	**-**	5 017
	217 723	**12 135**	**-**	**217 723**	129 916
PLACEMENTS (note 6)	**52 310**	**99 286**	**-**	**151 596**	193 518
FONDS DE RISTOURNES	**-**	**-**	**167 529**	**167 529**	146 762
IMMOBILISATIONS (note 7)	**77 099**	**-**	**-**	**77 099**	61 988
	347 132 $	**111 421 $**	**167 529 $**	**613 947 $**	532 184 $
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs	**103 267 $**	**- $**	**- $**	**103 267 $**	81 425 $
Produits reportés	**17 866**	**-**	**-**	**17 866**	22 763
Dû au Fonds professionnel (note 5)	**12 135**	**-**	**-**	**-**	-
	133 268	**-**	**-**	**121 133**	104 188
SOLDES DES FONDS					
Investis en immobilisations	**77 099**	**-**	**-**	**77 099**	61 988
Non grevés d'affectations	**136 765**	**-**	**-**	**136 765**	114 226
Affectations d'origine interne	**-**	**111 421**	**167 529**	**278 950**	251 782
	213 864	**111 421**	**167 529**	**492 814**	427 996
	347 132 $	**111 421 $**	**167 529 $**	**613 947 $**	532 184 $

AU NOM DU BUREAU

La présidente,

Céline Beaulieu

Le trésorier,

Peter Vallinis

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**64 818 $**	35 613 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	**36 680**	23 589
Gains (pertes) sur cession de placements	**(1 824)**	22 201
Produits du Fonds de ristournes	**(20 767)**	(24 589)
	78 907	56 814
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement	**11 503**	(8 424)
	90 410	48 390
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	**(41 139)**	(1 058 372)
Produits de la disposition de placements	**89 902**	941 151
Acquisitions d'immobilisations	**(51 791)**	(57 936)
	(3 028)	(175 157)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	**87 382**	(126 767)
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT	**71 569**	198 336
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN	**158 951 $**	71 569 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds professionnel rend compte des déboursés effectués pour la défense de la profession de même que pour la recherche et le développement de l'inhalothérapie. Le Fonds d'administration générale y verse une contribution annuelle de 40 000 $.

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, majoré de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, ou à leur valeur marchande s'ils ont subi une baisse de valeur durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Améliorations locatives	8 ans
Mobilier de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés de bons du Trésor venant à échéance dans moins d'un mois.

4- DÉBITEURS

	2004	2003
Clients	**29 707 $**	20 981 $
Taxes de vente	**12 687**	17 173
Autres	**-**	2 000
	42 394 $	40 154 $

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

5- AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

6- PLACEMENTS

	2004	2003
Fonds d'administration générale		
Fonds communs (valeur boursière, 47 495 $; 2003, 82 046 $)	**52 310 $**	101 938 $
Fonds professionnel		
Fonds communs (valeur boursière, 97 483 $; 2003, 70 918 $)	**90 286**	82 579
Obligation municipale, 5,45 %, échéant en juillet 2006 (valeur boursière, 9 531 $; 2003, 14 230 $)	**9 000**	14 018
	99 286	96 597
	151 596	198 535
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	5 017
	151 596 $	193 518 $

7- IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Mobilier de bureau	**30 343 $**	**15 816 $**	**14 527 $**	17 239 $
Matériel informatique	**195 409**	**156 736**	**38 673**	20 966
Améliorations locatives	**27 853**	**3 954**	**23 899**	23 783
	253 605 $	**176 506 $**	**77 099 $**	61 988 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2010. Les loyers minimaux futurs totalisent 292 213 $, plus une portion des frais communs.

De plus, l'Ordre loue de l'équipement de bureau en vertu d'un contrat de location venant à échéance en juin 2008. Les loyers minimaux futurs totalisent 29 304 $.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2005	2006	2007	2008	2009
45 905 $	45 905 $	47 711 $	53 129 $	47 957 $

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des éléments d'actifs et passifs financiers à court terme se rapproche de leur valeur comptable figurant au bilan, compte tenu de leur échéance relativement rapprochée.

Les justes valeurs des unités de fonds communs et des obligations contenues dans le portefeuille de placements à long terme sont fondées sur les valeurs des marchés boursier et obligataire.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, il n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre bénéficie de produits d'intérêts générés par la gestion d'excédents temporaires de liquidités. Étant donné que ces produits d'intérêts ne constituent qu'un revenu accessoire, les risques associés à une variation des taux d'intérêt sont minimes.

10- ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Durant l'exercice, le Bureau de l'Ordre a adopté une résolution stipulant que le Fonds professionnel sera aboli à compter du 1er avril 2004. Les dépenses reliées à la recherche et au développement de la profession seront désormais gérées par le Fonds d'administration générale et un poste budgétaire sera prévu à cette fin.

Annexe A

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONGRÈS, BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS
Exercice terminé le 31 mars 2004

	2004		2003	
CONGRÈS				
Imprimerie	**8 789**	$	6 499	$
Conférenciers	**4 927**		11 848	
Location d'équipement	**15 162**		11 997	
Montage des kiosques	**3 567**		5 958	
Hôtel	**95 646**		29 416	
Frais remboursés	**1 607**		471	
Activités sociales	**4 723**		32 418	
Tournoi de golf annuel	**9 125**		7 599	
Comité	**2 028**		1 753	
	145 574	$	107 959	$
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS				
Salaires et avantages sociaux	**320 744**	$	304 801	$
Réunions et assemblées	**34 723**		23 324	
Assemblée extraordinaire	**-**		7 595	
Tournée provinciale	**2 894**		2 038	
Déplacements, hébergement et représentation	**6 749**		6 907	
Participation à des événements	**2 183**		1 574	
Présidence	**28 686**		33 486	
Contentieux	**5 262**		3 157	
Assurances des dirigeants	**4 542**		4 342	
Élections	**1 226**		2 180	
Finances et trésorerie	**287**		755	
Formation des employés	**2 799**		3 001	
	410 095	$	393 160	$

Annexe B

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars 2004

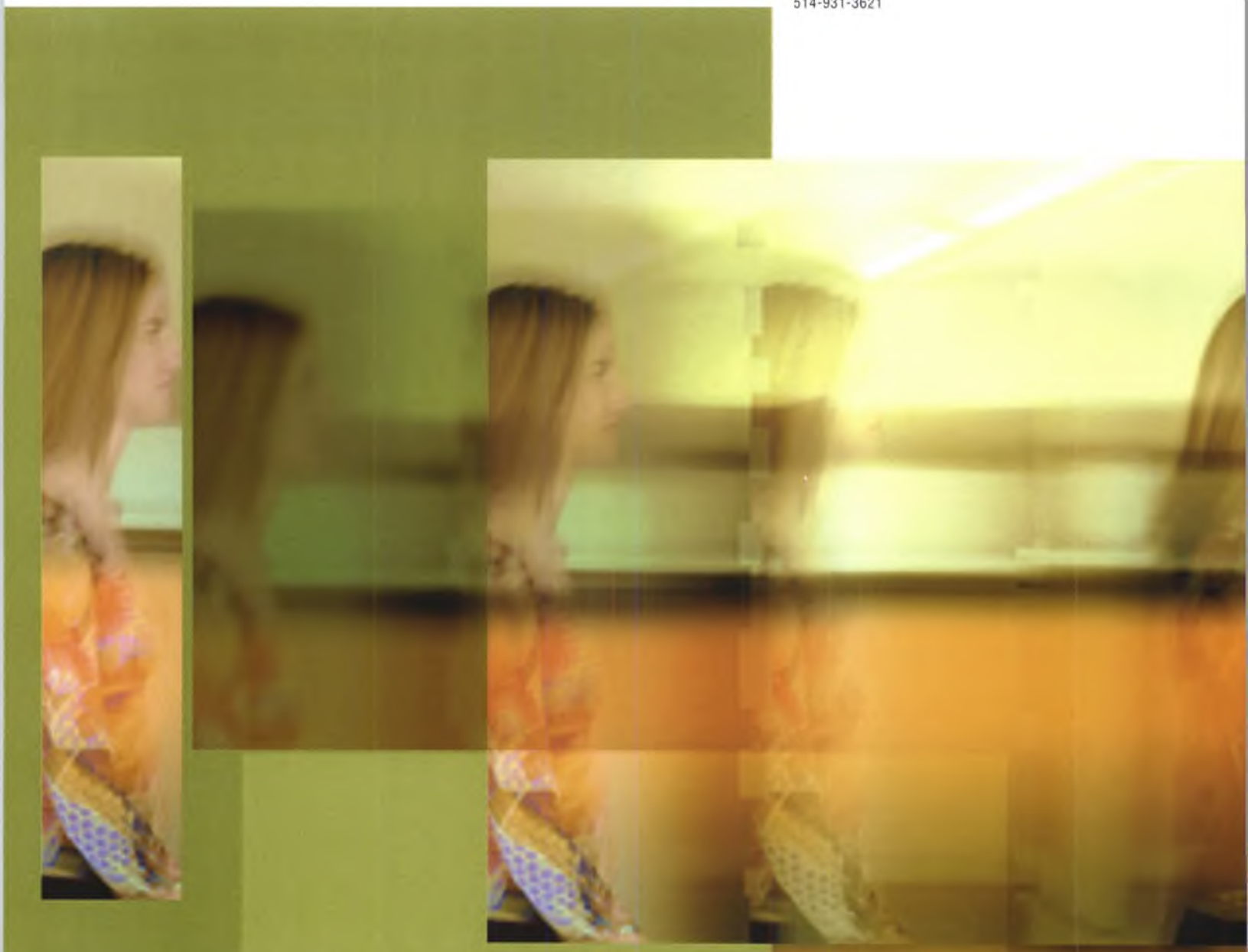
	2004	2003
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS		
Assurances professionnelles	**46 962 $**	44 110 $
Loyer	**68 154**	52 404
Frais de bureau et fournitures	**24 383**	26 126
Location d'équipement	**9 502**	13 707
Frais informatiques	**9 809**	6 693
Poste et messagerie	**31 469**	32 461
Taxes, licences et permis	**12 312**	12 859
Télécommunications	**13 461**	10 494
Entretien et réparations	**1 506**	1 987
Publicité et communications	**2 010**	7 349
Honoraires professionnels	**11 764**	7 596
Rapport annuel	**3 855**	3 720
Abonnements	**4 112**	8 340
Bourses	**1 000**	800
Conseil interprofessionnel du Québec	**11 337**	10 662
Déménagement	**-**	11 732
Mauvaises créances	**-**	2 664
Frais bancaires	**12 150**	10 449
Autres dépenses	**489**	1 553
Amortissement des immobilisations	**36 680**	23 589
	300 955 $	289 295 $

Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

1440, rue Ste-Catherine Ouest
Bureau 320
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone :
1-800-561-0029
514-931-2900

Télécopieur :
514-931-3621



www.opiq.qc.ca